

BORNES MILLIAIRES OSISMIENNES

L'étude du réseau routier romain en Armorique est pour l'archéologue une des tâches les plus urgentes, s'il veut essayer de se représenter l'activité d'une époque encore bien mal connue et trop souvent sacrifiée et de comprendre jusqu'à quel point la marque du vainqueur s'est imposée dans le sol d'une partie relativement excentrique de son empire, créant par là même la possibilité d'un développement économique et d'échanges accrus dont on commence seulement à avoir la certitude. Mais on sait aussi que cette tâche est rendue délicate par le laconisme des itinéraires anciens, dont les renseignements ne paraissent pas utilisables sans interprétations ni corrections, et par la disparition chaque jour plus navrante des vestiges qui pourraient apporter des indices (1).

On a déjà dit, et nous n'y reviendrons pas, que l'établissement du tracé de ce réseau armoricain ancien était une œuvre de longue haleine(2) et nous n'avons pas ici le dessein d'en fournir une esquisse générale ni même une esquisse particulière, car nous ne sommes pas encore en mesure de donner une carte des voies romaines de la cité des Osismes. Mais il a été maintes fois signalé que les bornes milliaires étaient un des signes les plus sûrs de l'existence de telle ou telle voie, à condition naturellement qu'elles aient été retrouvées en place ou à proximité de leur emplacement originel (3), l'idéal étant que ces bornes

(1) Cf. à cet égard P. MERLAT, dans *Notices d'arch. armor. des An. de Bret.*, LXII, 1955, p. 300 et s.

(2) Cf. *ibid.*, p. 306 et s.

(3) Cf. A. GRENIER, *Man. d'arch. g.-rom.*, VI, p. 52 et s.

portent des inscriptions permettant de préciser la date de leur érection et l'origine à partir de laquelle était comptée la distance, c'est-à-dire, en somme, d'identifier la voie ou les voies qu'elles jalonnaient et de fixer leur période d'utilisation.

Or, les recherches auxquelles nous nous sommes livrés conjointement sur l'antique cité des Osismes, nous ont amenés dernièrement à répertorier les bornes milliaires découvertes sur son territoire, dont certaines sont fréquemment mentionnées, mais dont d'autres semblent n'avoir pas particulièrement retenu l'attention des érudits, et, par chance, à en retrouver de nouvelles.

C'est ce répertoire, préliminaire à toute étude sur les voies romaines osismiennes, que nous voulons présenter ici, tel que nous l'avons remis à jour, étant bien entendu que nous admettons au départ le schéma des frontières de la cité des Osismes naguère établi par Fr. Merlet, le regretté archiviste en chef du département des Côtes-du-Nord (4).

1) BORNES MILLIAIRES INSCRITES

a) *Borne de Kerscao en Kernilis (Finistère)*

C'est par la borne découverte par Miorcec de Kerdanet (5), en face du village de Kerscao en Kernilis, au nord du chemin de grande communication n° 32 (l'actuelle route départementale n° 32 de Landivisiau à Plouguerneau), sur le bord de la voie romaine qui reliait Carhaix à l'Aber Vrac'h, que nous commencerons notre répertoire, car elle est la plus souvent citée des bornes itinéraires d'Armorique. Les indications que nous donnent Denis-

(4) Cf. Fr. MERLET, La formation des diocèses et des paroisses en Bret., dans *Mém. SHAB*, XXX, 1950, p. 21-28 ; Not. d'archéol. armor. des *Ann. de Bret.*, LIX, 1952, p. 105-9 (à la suite de P. MERLAT, Notice sur la limite sud-est de la cité des Osismes, *ibid.*, p. 93-105). Ce n'est pas à dire que Fr. Merlet fût pleinement satisfait des limites qu'il proposait ; nous en avons discuté ensemble à plusieurs reprises et quelques semaines avant sa mort, il avait fourni à l'un d'entre nous des renseignements grâce auxquels il est permis d'espérer que le tracé de la frontière commune entre Osismes et Coriosolites pourrait être encore amélioré sur certains points particuliers.

(5) Cf. Edit. de la *Vie des saints* d'Albert Legrand, 1837, notes de la p. 32 ; *Nouvelle notice sur N.-D. du Folgoët*, 1853, p. 39.

Lagarde et R.-F. Le Men qui la virent en place avant son transfert, le 4 janvier 1873, au Musée départemental breton de Quimper, semblent bien suggérer qu'elle était là *in situ*, enfoncée un peu inclinée dans la terre du fossé qu'elle dépassait de 1 m 34, ses angles correspondant exactement aux quatre points cardinaux ; et Le Men ajoute que, haute de 1 m 85, elle avait à la base une épaisseur de 0 m 75 et 0 m 70, au sommet de 0 m 65 et 0 m 56, affectant la forme d'une « pyramide tronquée à angles arrondis... les quatre faces... piquées avec soin, mais les angles... assez grossièrement abattus (6) ». L'un d'entre nous ayant eu l'occasion de revoir le milliaire au musée de Quimper, nous précisons que la borne, un peu détériorée dans le bas, sur les faces gauche et droite déterminées par l'inscription, a, dans le haut, un périmètre de 2 m 05 et un périmètre de 2 m 53 à 0 m 40 au-dessus de la base.

L'inscription qu'elle porte n'est pas des plus lisibles, car l'épiderme de la pierre — du granite de l'Aber du type dit « à dents de cheval (7) » — est assez usé et les lettres, qui ne sont pas toutes gravées avec un soin extrême, n'apparaissent plus très nettement partout. C'est pourquoi les érudits du siècle passé ne se sont pas toujours accordés sur la lecture qu'il convenait d'en donner (8), ne s'épargnant même pas de polémiquer à son

(6) Cf. DENIS-LAGARDE, *Bull. soc. acad. Brest*, IV, 1864-1865, p. 20 et s., particul. p. 24-5. R.-F. LE MEN, *BSAF*, II, 1874-1875, p. 25 et 27 (qui signalait que la borne pesait approximativement 2.070 kgs), et *Rev. arch.*, XXV, 1873, p. 268-9.

(7) Cf. l'observation de M. P. Flatès rapportée par P. MERLAT, Notices d'arch. armor. des *Ann. de Bret.*, LXII, 1955, p. 189, n. 36.

(8) Cf. *CIL* XIII 9016. S. GUIASTRENNEC, *Courrier de Brest*, 14 août 1842. DENIS-LAGARDE, *l. c.* R.-F. LE MEN, *Rev. arch.*, XXV, 1873, p. 267 et s. ; *Bull. arch. de l'Assoc. bret.*, 1874, p. -v, p. 57 ; *BSAF*, II, 1874-1875, p. 18 et s. ; III, 1875-1876, p. 108-116. Communiqué de LALLEMAND au 16^e Congrès de l'Assoc. bret. à Quimper (1873), dans *Bull. arch. de l'Assoc. bret.*, 1874, p. -v, p. 15-21. *BSPM*, 1873, p. 12-14. R. MOWAT, *Rev. arch.*, XXVII, 1874, p. 1 et s. et pl. I, 2. E. DESJARDINS, *Géogr. Gaule rom.*, I, p. 317 ; IV, p. 178 (avec reproduction d'un estampage). Ch. DE LA MONNERAYE, dans *Mém. de l'Assoc. bret.*, t. III^e (1883), 1884, p. 34 et s. <SECRET> *Catal. musée Quimper*, 1885, p. 83. A. DE LA BORDERIE, *Ann. de Bret.*, 1896, p. 346 et s., particul. p. 352-3 ; *BSAF*, XXIII, 1896, p. LXVI et s. ; *Hist. de Bret.*, I, p. 102 et s. J.-M. ABGRALL, *BSAF*, XXIII, 1896, p. LXVI et s. SEYMOUR DE RICCI, *BSECDN*, XXXIV, 1897, p. 241-2 = *Répert. épigr. de la Bret. occid.*, p. 10. P. DU CHATELLIER, *Les époques préhist.*, 2^e éd., 1907, p. 145.

propos, parce qu'ils voulaient souvent, semble-t-il, subordonner son déchiffrement à la localisation soit à Carhaix, soit à Coz-Castel-Ac'h, à l'embouchure de l'Aber Vrac'h, de la ville de *Vorgan(ium)* qu'elle désigne comme référence de distance. Car malheureusement l'indication de distance qu'elle fournit, n'est pas sans poser de délicats problèmes à qui veut utiliser cette donnée pour déterminer l'emplacement de ce *Vorganium* et l'identifier au *Vorganium* dont Ptolémée, II, 8, 5, faisait le chef-lieu des Osismes, tout en tenant compte également du *Vorgium* indiqué comme station de la route *Portus Namnetum-Gesocribate* par la Table de Peutinger (9).

Quoi qu'il en soit de cette difficulté, voici la transcription qui nous paraît la plus exacte du milliaire de Kerscao :

Ti(berius) Claudius, | Drusi filius, | Caesar Augus(tus), | Germanicus, | pontifex maximus, | tribunicia pot(estate) V, | imp(erator) XI, p(ater) p(atriciae), con(n)s(ul), | designatus III, | Vorgan(ium ou -io) m(ilia) p(assuum) V[II ou II..] (10).

On se rappellera à ce propos que les mentions complémentaires de la puissance tribunicienne, de la salutation impériale, du consulat exercé et du consulat désigné, qui datent le monument de 45-46 ap. J.-C., font de ce milliaire le plus ancien monument de ce genre retrouvé jusqu'à ce jour en Bretagne et de la voie sur laquelle il était érigé, une voie qu'on peut considérer, du moins pour cette époque du I^{er} siècle ap. J.-C., comme « impériale », puisqu'elle doit être certainement mise en rapport avec la conquête de la Bretagne insulaire par Claude (11). Il reste à prouver que cette voie, sans doute celle de Carhaix à Plouguer-

H. WAQUET, *Vieilles pierres bret.*, Quimper, 1920, p. 57-8. A. GRENIER, *Manuel*, VI, p. 47.

(9) Pour tout cela, cf. P. MERLAT, *Encore Vorganium et Vorgium*, dans *Notices d'arch. armor. des Ann. de Bret.*, LXII, 1955, p. 181-201 et particul. p. 182-190. Le Musée de Rennes possède un moulage du milliaire de Kerscao, ainsi que le Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye (n° 21.506).

(10) On nous excusera de ne pas donner de représentation photographique de cette inscription ; elle est désormais relativement effacée par endroits et la disposition du milliaire au musée départemental breton de Quimper ne permet pas de la photographier de manière satisfaisante.

(11) Cf. P. MERLAT, *Gallia*, X, 1952, p. 74.

neau et à l'Aber Vrac'h, est celle que mentionne la Table de Peutinger ; mais l'examen de ce problème dépasserait le cadre de cette étude.

b) *Borne de Maël-Carhaix (Côtes-du-Nord)*

Cette borne fut découverte, ou plutôt redécouverte, le 15 mai 1873, adossée au mur de soutènement est du cimetière de Maël-Carhaix, par R. Mowat qui publia la lecture de l'inscription qu'elle portait (12). Le monument, connu sous le nom de Men-braz, avait d'ailleurs été déplacé peu d'années auparavant, puisqu'il s'élevait antérieurement « devant l'angle du cimetière, à une intersection de routes, circonstance qui a contribué à l'oblitération de l'inscription », mais lors du transport et de la fixation du monument contre le mur du cimetière, on ne prit pas le soin de laisser apparente toute l'inscription, de sorte que les fins de lignes étaient alors partiellement cachées par ledit mur.

Le milliaire est, selon R. Mowat, une colonne cylindrique de granite, de 2 m 10 de hauteur au-dessus du sol et d'env. 1 m 95 de circonférence à sa partie supérieure, dont l'extrémité inférieure, d'après les témoins qui assistèrent au transfert du monument, aurait eu la forme d'un dé carré enfoncé dans le sol d'env. 0 m 50. Mowat signalait en outre la présence sur la borne, à 0 m 50 de son sommet, d'une rainure transversale, profonde de 2 à 3 cm, où il voyait un trait de scie attestant qu'on avait eu l'intention de débiter le monument — précisions partiellement confirmées et corrigées par R.-F. Le Men qui, à la requête de la commission de la topographie des Gaules, se rendit à Maël-Carhaix, le 3 août 1874, pour vérifier la lecture de l'inscription du milliaire proposée par Mowat et, assurant que le milliaire n'était pas une colonne parfaitement cylindrique, puisque sa circonférence était de 1 m 95 au sommet, de 2 m 10 au milieu et de 2 m 25 à

(12) R. Mowat, *Communic. au 16^e congrès de l'Assoc. bret. à Quimper (1873)* ; cf. *Bull. arch. de l'Assoc. bret.*, 1874, p. v., p. 62-4 ; *Rev. arch.*, XXVII, 1874, p. 1-8 et pl. I, 1. SEYMOUR DE RICCI, *l. c.*, p. 250, nous avertit que Bizeul avait en fait découvert le monument vingt ans avant Mowat et qu'une copie de sa lecture de l'inscription (qu'il reproduit) se trouve à la Bibliothèque Mazarine dans les cartons de Léon Renier.

la base, signala que son sommet était entaillé d'un trou carré, visiblement destiné à recevoir une croix, et que la rainure remarquée par Mowat n'était pas la trace d'une tentative faite pour débiter la pierre à la scie, mais était une particularité fréquente des « lec'hs », qu'il expliquait par le fait qu'on y attachait peut-être des criminels au pilori (!) (13).

Quant à nous, une enquête nous ayant menés à Maël-Carhaix, nous avons pu constater que la borne était dressée à l'angle sud-est du périmètre de l'église (14), la face inscrite tournée vers l'est, et qu'en la mettant ainsi en place on avait pris la précaution de dégager la quasi-totalité de sa base ; nous pouvons donc indiquer désormais sa forme et ses mesures réelles avec une approximation cependant due au fait que la taille du monolithe qui constitue le monument, n'a pas été faite très régulièrement, de sorte que celui-ci ne donne pas l'impression d'être strictement vertical alors que sa base repose normalement sur le sol.

En effet, ce milliaire, qui est d'un granite à reflets rose foncé, se présente comme une colonne de forme sensiblement cylindrique et légèrement galbée, dont la partie supérieure n'a pas été taillée selon un plan exactement horizontal ; néanmoins, il semble que l'artisan qui travailla le bloc de pierre ait voulu, sans doute en fonction de sa destination, suggérer l'existence, d'ailleurs peu perceptible,

(13) R.-F. LE MEN, *BSAF*, II, 1874-1875, p. 42-3 ; Le Men donnait d'ailleurs une indication de hauteur (1 m 20), dont l'erreur saute aux yeux lorsqu'on essaie de se représenter, d'après les dimensions qu'il attribuait à l'inscription du milliaire, l'emplacement que celle-ci y occupe. Une erreur de transcription non moins évidente s'est glissée dans la description de *CIL* XIII 9013, qui mentionne un diamètre de 1 m 95 (!). Voici, outre les articles de R. Mowat, une bibliographie sommaire concernant ce monument : *CIL* XIII 9013. R.-F. LE MEN, *BSAF*, II, 1874-1875, pp. 36, 39-44 ; III, 1875-1876, p. 117 (lettre de Mowat), 123-4 ; *Rev. arch.*, XXIX, 1875, p. 86-90. E. DESJARDINS, *Géogr. Gaule*, I, p. 317, n. 2. J. GAULTIER DU MOTTAY, *Mém. soc. arch. hist. C.-du-N.*, 1883-1884, p. 78-9 = *Répertoire archéol. départ. C.-du-N.*, p. 78-9. SEYMOUR DE RICCI, *l. c.*, p. 248-250, n° 5. A. HARMOIS, *BSECDN*, XLVIII, 1910, p. 144-5 (qui donne au milliaire une hauteur de 1 m 40 au-dessus du sol !). A. GRENIER, *Manuel*, VI, p. 71. R. COUFFON, *BSECDN*, LXXIV, 1943-1944, p. 2. P. MERLAT, *Notices d'arch. armor. des Ann. de Bret.*, LXII, 1955, pp. 182, 185 n. 24, 186-7.

(14) Carte d'E.-M. au 1/50.000° Morlaix S.-E., coordonnées Lambert, 172,8-380,6.

de quatre faces planes. En outre, le bas de la borne est bien conçu, comme le pensait Mowat, en forme de dé cubique, mais le passage de la forme cylindrique à la forme cubique se fait par le moyen d'une gorge, au-dessous de laquelle on devine encore, sur les faces est et nord, une sorte de moulure grossièrement exécutée (*Pl. I, 1*). Car, bien que l'on saisisse très nettement que le maître d'œuvre a voulu donner l'illusion d'une colonne érigée sur une base, l'exécution est restée très malhabile et la gorge en question n'est horizontale que sur la partie correspondant aux faces est et nord. Cette maladresse fait que la hauteur de la borne n'est pas identique sur ce qu'on pourrait appeler les quatre faces de sa base et que celles-ci n'ont respectivement ni la même hauteur ni la même longueur ; voici, à titre indicatif, les dimensions que nous avons trouvées : hauteur totale, face est : 2 m 47, face sud : 2 m 39, face ouest : 2 m 32, face nord : 2 m 30 ; hauteur de la base de 0 m 30 à 0 m 40 selon les faces ; longueur des faces de la base, à l'est : 0 m 59, au sud : 0 m 63, à l'ouest : 0 m 62, au nord : 0 m 67.

Il ne fait pas de doute que la borne n'était pas à sa place originelle lorsque Mowat la vit à côté du cimetière de Maël-Carhaix (15) et c'est peut-être, comme le suggérait Le Men, parce qu'on l'avait anciennement prise pour un « lec'h », qu'on lui avait fixé une place à proximité du cimetière, ce qui pourrait aussi, pensons-nous, expliquer sa christianisation à un moment indéterminé de la période moderne (16). Le même Le Men, en tout cas, développant l'idée implicite de Mowat qui rappelait qu'une voie romaine passait à peu de distance au nord du bourg de Maël-Carhaix (17), affirmait à juste titre, semble-t-il, que notre milliaire jalonnait primitivement cette voie, qui menait,

(15) Il faut d'ailleurs entendre par là le vieux cimetière, aujourd'hui disparu, qui devait entourer l'église. La remarque vaut, à plus forte raison, pour l'emplacement actuel.

(16) Ces deux remarques sont complémentaires. De nombreux milliaires, en effet, ont été christianisés en Bretagne, souvent même à des dates relativement récentes ; on en trouvera des exemples *infra*, p. 24 (en Berrien), p. 25 (à Loc-Eguiner), p. 27 (Croas Teo), p. 28 (Kergroas) et p. 29 (à Commana).

(17) R. MOWAT, *Rev. arch.*, *I c.*, p. 1, qui plaçait cette voie à un demi-kilomètre au nord de Maël-Carhaix, alors qu'en réalité elle est distante de l'église du bourg d'environ 900 mètres.

selon lui, de Carhaix à Corseul (18). Par la suite, certains auteurs donnèrent comme provenance réelle du monument le village de Graff en Maël-Carhaix, localisation qu'ils doivent avoir calculé en fonction de l'indication de distance consignée sur la borne par rapport à Carhaix, mais qui nous paraît être de ce fait purement théorique et conjecturale (19).

Il est assez difficile d'établir le texte de l'inscription que portait ce milliaire, car notre examen personnel nous a persuadés que celle-ci devenait de plus en plus illisible et les copies qui en ont été données, ne semblent pas tenir compte suffisamment de la disposition respective des lettres les unes par rapport aux autres. Voici d'abord les copies de Bizeul et de Mowat (Fig. 1, 1 et 2) :

III IMP
CAE EV AR
CPF OSV
OTE V
LEVG VI

FIG. 1, 1.

////////CAES////
//////////O////
//////////PAR////
//////////PME////
%C////////AIE////
VGV VI

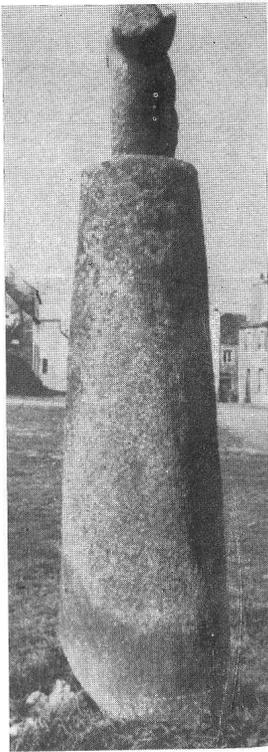
FIG. 1, 2.

Ce dernier auteur déduisait de sa copie que *Vorg(ium)* était Carhaix, que la distance était indiquée en lieues sous la forme : *V[or]g(io) (leugae) sex* (20) et que l'empereur

(18) Même opinion chez Mowat ; par contre, Seymour de Ricci donnait Erquy comme terminus à la voie et Gaultier du Mottay Alet-Saint-Servan (même destination chez R. Couffon). On voit là, une fois de plus, la difficulté qu'il y a en Armorique à identifier sur de longues distances les parcours de voies romaines.

(19) Cf. SEYMOUR DE RICCI, *l. c.*, p. 150, et R. COUFFON, *l. c.*, qui ne donnent pas les raisons de leur localisation. Le village du Graff est situé effectivement sur le parcours de la voie romaine en question à environ 2 km 200 au nord-est de l'église de Maël-Carhaix. 6 lieues gauloises font 13.332 m, qui représentent approximativement la distance du village à Carhaix.

(20) Telle est la lecture qu'il donnait *Assoc. bret., l. c.*, p. 63 ; dans *Rev. Arch., l. c.*, p. 3, il signalait avoir cru apercevoir entre V et G la trace OR (lettres liées). Nous avons essayé de reproduire le plus exactement possible, en tenant compte des intervalles, la disposition matérielle des lettres qui apparaît sur la pl. I, 1 de la *Rev. arch.*, exécutée d'après un croquis de Mowat. On peut constater



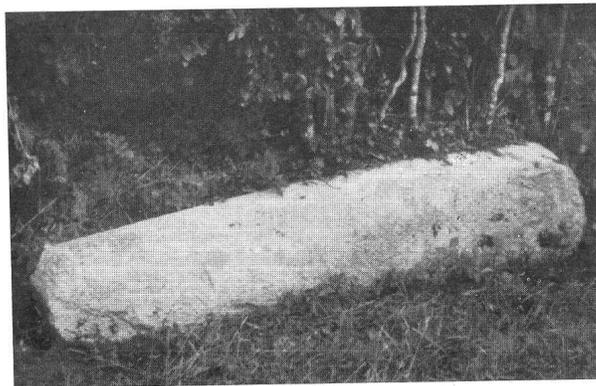
1



2



3



4



5

1. Maël-Carhaix. — 2. Berrien. — 3. Loc-Eguiner en Saint-Thégonnec
4. Croas Teo en Saint-Servais. — 5. Mespaul

Planche I

P(atriae) [co(n)s(uli)] quartum (?), *tribun(icia) potes(tate)...* | *a Vorg(io) (?) leug(ae) sex.*

Il ajoutait enfin que selon qu'on admettait « une lecture COS II, ou COS III, ce milliaire remonterait à l'an 194 ou à l'an 202 après notre ère » (22).

On comprend donc, devant ces incertitudes de lecture, la réserve d'O. Hirschfeld dans le *Corpus* qui écrivait que si les lettres vues par Le Men et dont doutait Seymour de Ricci ont existé, on pourrait lire : *Imp(eratori) Caesar [i L(ucio)] Septimio Severo p[io Pert(inaci) Aug(usto) Arab(ico) Adiab(enico)] Par[th(ico) max(imo) Brit(annico) max(imo)]*, *pont(ifici) ma[x(imo)]*, *p(atri) p(atriae)*, *tribun(icia) potest(ate) [... imp(eratori)...*, *co(n)s(uli)...*, *proco(n)s(uli)...*], étant admis que si la lecture de Seymour de Ricci est exacte, ces derniers titres ont peut-être précédé l'indication tribunicienne ; néanmoins O. Hirschfeld inclinait à penser que le nom de Septime Sévère, que Le Men est le seul à avoir lu, était une interpolation de sa part et qu'il fallait peut-être attribuer l'inscription à son fils.

Nous avons le vague espoir, lorsque nous vîmes, après tant d'autres, le milliaire de Maël-Carhaix, de pouvoir proposer une lecture moins incertaine de son inscription. Nous

O
 P A R T
 P O I T M A
 I
 L E V E

FIG. 3.

avons dit plus haut qu'elle était devenue presque totalement illisible et nous avons eu beaucoup de peine à déchiffrer sur la pierre quelques lettres, sans même pou-

(22) Ce qui ne l'empêchait pas de proposer dans sa restitution, on l'a vu : COS III (?) (*l. c.*, p. 249), bien que d'autre part Septime Sévère n'ait pas rempli de 4^e consulat.

voir déterminer l'emplacement de la première ligne et le début et la fin de chaque ligne. Le maigre résultat de nos efforts est consigné sur la Fig. 3.

On avouera qu'il n'y a pas là de quoi permettre une meilleure interprétation que celle que propose le *Corpus*. Néanmoins, étant donné ce que nous savons de la titulature de Septime Sévère, si tant est que l'inscription l'ait jamais mentionné, il nous faut bien admettre que si la consécration date de son 2^e consulat, assumé en 194, et que si l'on restitue *Arabicus Adiabenicus* avant *Parthicus*, l'inscription ne peut être datée que de la période extrêmement courte de 195 où Sévère porta conjointement à ceux d'*Arabicus* et d'*Adiabenicus* le titre de *Parthicus* (23), tandis que si l'on restitue *Parthicus maximus*, titre que Sévère prit, le 28 janvier 198, après la célébration de la prise de Ctésiphon (24), on ne peut restituer conjointement le titre de *Britannicus maximus* qui ne fut adopté qu'à la fin de 209 (25), c'est-à-dire alors que Sévère était *cos. III*, et l'inscription doit alors se dater de 198 à 201. Car c'est en 202 que Septime Sévère assumait son 3^e consulat. Par contre, si la consécration de l'inscription du milliaire eut lieu alors que Sévère était *cos. III*, c'est-à-dire à partir de 202, il faut restituer nécessairement, pour la raison ci-dessus indiquée, *Arabicus, Adiabenicus, Parthicus maximus*, et cela pour la période 202-209, ou *Arabicus, Adiabenicus, Parthicus maximus, Britannicus maximus*, pour la période s'étendant de la fin de l'année 209 à la mort de l'empereur, le 4 février 211.

c) *Borne du Pont-Hir en Plounévez-Quintin (Côtes-du-Nord)*

C'est Bizeul qui trouva, en 1835, « au-dessus du Pont-

(23) Pour l'appellation *Arabicus Adiabenicus Parthicus*, cf. *Vita Sever.*, 9, 10-11 : « atque ob hoc reversus triumpho delato appellatus est Arabicus Adiabenicus Parthicus ; sed triumphum respuit, ne videretur de civili triumphare victoria... excusavit et Parthicum nomen ne Parthos lacesseret » : et principalement à ce sujet J. HASEBROECK, *Untersuchungen zur Geschichte des Kaisers Septimius Severus*, Heidelberg, 1921, p. 80-1 et FLUSS, *Real-Encycl.*, II A 2, 1923, col. 1961-2 ; voir aussi J. GUEY, *Rev. ét. anc.*, L, 1948, p. 67 et n. 2-4.

(24) Cf. J. HASEBROECK, *o. c.*, p. 112-3 et J. GUEY, *l. c.*, p. 60-70.

(25) Cf. J. HASEBROECK, *o. c.*, p. 145.

Hir, vers Plou-Nevez » et à quelques pas d'une voie romaine qu'il identifiait à celle de Carhaix à Corseul, le tronçon d'une borne milliaire que des cantonniers allaient briser pour empierrier une route (26) ; constatant que ce tronçon portait un fragment d'inscription, il en prit la copie et obtint du maire de Plounévez-Quintin qu'il préservât le reste du monument, qui fut transporté au cimetière du bourg, où Bizeul le vit encore en 1836. Malheureusement, ce qui avait pu être sauvé du milliaire, fut utilisé en 1842 dans la reconstruction du presbytère, de sorte que nous ne connaissons plus son inscription que par Bizeul et les interprétations qui ont pu en être données depuis (27).

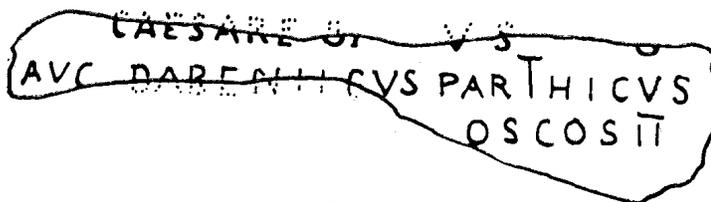


FIG. 4.

De sa propre copie (Fig. 4), Bizeul donnait la transcription erronée que voici : *Caesares L....us....Aug.... Diabenicus Parthicus ...os cos II*, et reconnaissant le surnom *Adiabenicus* porté par Septime Sévère, il datait l'inscription du milliaire du 2^e consulat de l'empereur qu'il plaçait en 202. Un peu plus tard, Mowat, bien que faisant remarquer que Septime Sévère ne fut pas le seul empereur à porter le surnom d'*Adiabenicus* (28), accepta l'attribu-

(26) Cf. BIZEUL, *Mém. de l'Assoc. bret.* (Congrès de Morlaix, 1850), III, 1851, p. 8-12 ; *Congrès archéol. France* (session de Nantes, 1856), 1857, p. 122. Selon Bizeul, le milliaire aurait été une colonne de 19 à 20 pouces de diamètre et les lettres de son inscription avaient 2 pouces 1/2 de hauteur.

(27) *CIL* XIII 9014. J. GAULTIER DU MOTTAY, *BSECDN*, 1868, p. 40 ; *Mém. soc. arch. et hist. C.-du-N.*, 1883-1884 = *Répert. arch. départ. C.-du-N.*, p. 123. R. MOWAT, *Rev. arch.*, XXVII, 1874, p. 4-5. SEYMOUR DE RICCI, *I. c.*, p. 246-8, n° 4. A.-L. HARMOIS, *BSECDN*, XLVIII, 1910, p. 164. R. COUFFON, *BSECDN*, LXXIV, 1943-1944, p. 2-3.

(28) R. MOWAT, *I. c.*, p. 5, assurait que Caracalla et Géta avaient également porté ce titre. En fait, si Caracalla est parfois qualifié d'*Adiabenicus*, ce n'est ni sur les monnaies ni sur des inscriptions urbaines, mais dans quelques inscriptions provinciales datant géné-

tion de la consécration à cet empereur, mais, gêné par la finale ...os précédant la mention consulaire, il supposa que la pierre devait ou aurait dû porter en réalité l'indication ...OT, qu'il restituait : [trib(unicia) p]ot(estate), ce qui est irrecevable, comme le nota O. Hirschfeld dans le *Corpus* XIII, étant donné que lorsque Septime Sévère assumait son deuxième consulat, il se trouvait dans sa deuxième année tribunicienne. Quant à Seymour de Ricci, il accepta la validité de la copie de Bizeul et restitua l'inscription en ces termes : [Imp(erator)] Caesar L(ucius) [S]ep[tim]u[s] S[everu]s Aug(ustus) [A]diabenicus Parthicus [max(imus) p(ontifex) m(aximus) tr(ibunicia) p(otestate)... proc]o(n)s(ul) co(n)s(ul) II (iterum), sans proposer de datation. Enfin O. Hirschfeld, parant à cette lacune, fit remarquer que Sévère ayant été *cos. III* en 202 et n'ayant reçu le titre de *Parthicus maximus* qu'en 199, ce qui n'est d'ailleurs pas exact, le milliaire du Pont-Hir devait se dater, si la copie de Bizeul était exacte, de la période 199-201.

En réalité, nous nous étonnons que l'on ne se soit pas davantage préoccupé des possibilités matérielles de pareille restitution. D'une part, en effet, Seymour de Ricci qui reproduisit la copie de Bizeul, ne nous paraît pas l'avoir fait avec une exactitude suffisante et les restitutions qu'il proposait sont, compte tenu des intervalles disponibles, tels qu'ils apparaissent du moins dans sa repro-

valemment de la période postérieure à la mort de Géta, ce qui laisserait entendre que l'empereur ne porta pas officiellement ce titre ou du moins ne le porta pas pendant très longtemps (cf. WIRTH, *Quaestiones Severianae*, p. 26 ; P. von ROHDEN, *Real-Encycl.*, I, 1893, s. v. Adiabenicus, col. 360, qui restreignait l'utilisation de ce titre à la période 213-214, alors qu'en fait *CIL* II 1037 est de 210-211, *CIL* XIII 9129 (milliaire) est de 212 et que d'autres inscriptions admettent une fourchette plus grande (cf. *CIL* III 7597 de 212-218, 12727 de 213-217, XII 4347 de 213-217) ; par contre, *CIL* VII 1186 est de 213 et *CIL* VIII 1855 et 1857 sont de 214) ; cf. également II, 1896, s. v. Aurelius, n° 46, col. 2437 et 2446-50) ; von ROHDEN, *l. c.*, ne signalait rien pour Géta, mais constatait qu'Aurélien était ainsi qualifié dans *Vita Aurel.*, 30,5, que l'appellation d'*Adiabenicus maximus*, probablement consécutive à la guerre de 297, était attribuée globalement dans l'*edictum de pretiis* de 301 (cf. *CIL* III, p. 824) à Dioclétien, Maximien, Constance Chlore et Gaière, enfin que Constance II dut recevoir, sans doute à l'issue de la guerre qu'il fit en Mésopotamie en 338, le titre d'*Adiabenicus maximus* qu'il porte sur une inscription de 354 (*CIL* III 3705).

duction, compte tenu également de la forme des vestiges de lettres notés par Bizeul, difficilement acceptables (29). En second lieu, le *max(imus)* qu'il restituait après *Parthicus* — et cela, nous le supposons, au début de la 3^e ligne —, s'il est possible, n'est nullement obligatoire (30). Enfin, il n'a pas pris garde au fait qu'à notre connaissance en tout cas, le titre d'*Adiabenicus* n'est jamais dans les titulatures épigraphiques intégralement conservées de Septime Sévère, qu'il soit accompagné ou non de *Parthicus* ou de *Parthicus maximus*, employé sans le titre d'*Arabicus* (31).

De sorte que si nous admettons, pour la première ligne de l'inscription du milliaire du Pont-Hir, la restitution du nom de Septime Sévère, que paraît justifier la copie de Bizeul, nous sommes amenés aussi à penser que cette copie n'est elle-même pas absolument satisfaisante, puisque les usages de la titulature impériale sous le règne de Septime Sévère forcent à restituer, à la seconde ligne, entre *Aug(ustus) et [A]d[i]abenicus*, le titre d'*Arabicus* et que Bizeul n'a pas laissé entre ces deux mots la place matériellement nécessaire pour cette restitution obligatoire (32).

Quant à la date de la consécration du milliaire, elle doit être, compte tenu de la mention *cos. II*, fixée à 195,

(29) Par exemple, il supposait, puisqu'il restituait : [S]EP [T]IMI[V]S, que le gentilice impérial comportait, à la 1^{re} ligne, un E lunaire alors que tous les autres E sont normaux. De plus, dans la même ligne, où il augmentait légèrement l'intervalle entre V et S, tandis qu'il resserrait l'intervalle entre les deux derniers signes interprétés comme les boucles inférieures de deux S, il paraît impossible de loger toutes les lettres dont il admettait l'existence.

(30) Il n'est obligatoire que si l'inscription est postérieure à 198 (cf. *supra*, p. 15, *infra*, n. 31).

(31) On trouve, en effet, en 195, les mentions suivantes : *Parthicus Arabicus Parthicus Adiabenicus* ; *Parthicus Arabicus Adiabenicus* ; *Arabicus Adiabenicus Parthicus* ; de 195 à la fin de janvier 198, la simple mention *Arabicus Adiabenicus* ; à partir du 28 janvier 198, la mention *Arabicus Adiabenicus Parthicus maximus* (cf. J. HASEBROEK, *o. c.*, p. 81 ; *CIL*, indices des différents tomes).

(32) Si, se fondant sur l'imprécision de la copie de Bizeul que vient de faire ressortir cette discussion, on songeait à restituer à la première ligne, au lieu du nom de Septime Sévère, celui de Caracalla, on se heurterait à une difficulté majeure, car, s'il est vrai que Caracalla s'appela *Adiabenicus Parthicus*, avec adjonction ou non de l'épithète *maximus*, il est vrai aussi que ces titres sont précédés de celui d'*Arabicus*, et surtout on a vu, *supra*, n. 28, que ce fut pendant une période qui ne correspond pas à l'indication consulaire de notre inscription, puisque Caracalla, consul pour la deuxième fois en 205, revêtit en 208 un troisième consulat.

si l'on propose la restitution [*Arabicus A*]d[*i*]abenicus *Parthicus*, à la période 198-201, si l'on propose la restitution [*Arabicus A*]d[*i*]abenicus *Parthicus* [*maximus*].

Quoi qu'il en soit, cette borne itinéraire jalonnait la même voie romaine que celle de Maël-Carhaix, voie qui menait de Carhaix-*Vorgium* à Corseul, Erquy ou Saint-Servan (33) et il est probable que comme le calculait Seymour de Ricci, elle en marquait la douzième lieue (34).

d) *Borne de Mespaul (Finistère)*

C'est par la communication d'une photographie adressée à la société archéologique du Finistère que le chanoine Perennès fit connaître, le 27 octobre 1924, le milliaire qu'il avait découvert « à 300 mètres environ à l'ouest du bourg de Mespaul, en bordure de l'ancienne voie romaine passant par ce bourg et la chapelle Sainte-Catherine » ou plutôt le fragment d'un milliaire ayant en moyenne 0 m 22 de haut et 0 m 30 de rayon, ce qui permettait d'attribuer au milliaire, avant sa mutilation, un diamètre d'environ 0 m 60 (35). M. H. Waquet, lisant d'après la photographie, la partie encore visible de l'inscription que portait le milliaire (selon lui : MANICVS AXVMVS TRI POTEST) la restituait : [*Ger*]manicus [*m*]axumus tri(bunicia) potes-(tate)..., et l'attribuait à Claude, par référence à l'inscription du milliaire de Kerscao.

M. Besnier faisant remarquer que cette interprétation et cette datation étaient inadmissibles, d'une part, parce que c'est seulement à partir de Marc-Aurèle que les surnoms triomphaux des empereurs sont suivis de *maximus*, d'autre part, parce que la voie romaine signalée près de Mespaul était différente de celle qui desservait Kerscao, et notant que jusqu'à présent, la plus ancienne mention connue d'un empereur qualifié de *Germanicus maximus*

(33) Pour les incertitudes concernant le terminus oriental de cet itinéraire, cf. *supra*, p. et n. 18.

(34) La distance Carhaix-Pont-Hir (26.400 m) correspond sensiblement à 12 lieues gauloises (26.664 m).

(35) Cf. *BSAF*, LIV, 1927, p. XLII-III.

n'est pas antérieure à 236, sous le règne de Maximin le Thrace, proposa finalement de dater le milliaire de Mespaul du III^e siècle, après 236, sous le règne de Maximin le Thrace, proposa finalement de dater le milliaire de Mespaul du III^e siècle, après 236, ou du IV^e siècle après J.-C. (36).

La question paraissait donc entendue, lorsque l'un d'entre nous eut la bonne fortune de revoir le fragment du milliaire de Mespaul, aujourd'hui conservé au musée départemental breton de Quimper (*Pl. II, 5*), et de s'apercevoir que la lecture matérielle qui avait été proposée de son inscription, était inexacte (37). Voici la copie (*Fig. 5*) que nous avons faite sur l'original et à l'aide de plusieurs photographies :



FIG. 5.

On constatera ainsi qu'il subsiste encore sur la pierre, à la première ligne, la partie droite de la boucle supérieure et la haste oblique inférieure du R de [*Ge*]rmanicus et,

(36) Cf. M. BESNIER, *Rev. ét. anc.*, XXXI, 1929, p. 334-5.

(37) Il s'agit d'un fragment de milliaire sensiblement cylindrique, dont le demi-cylindre qui subsiste, est taillé en biseau du haut vers le bas et si l'on considère la partie inscrite, de l'arrière vers l'avant. Lettres assez soigneusement gravées avec évasements triangulaires aux extrémités des hastes; ligatures MA, MV; les P sont plus grands et les O plus petits que les autres lettres; hauteur moyenne des lettres, à la 1^{re} ligne: 9 cm, à la 2^e: 7 cm; à la 3^e: probablement de 7 à 9 cm.

ce qui est plus important, que cette appellation triomphale est suivie, dans l'état actuel du monument, de deux lettres représentées respectivement par le bas d'une haste verticale, à la partie supérieure de laquelle se raccordait un trait partant vers la droite, et par la moitié gauche d'un O ; or, en fonction de l'...*axumus* (38) de la deuxième ligne, ces lettres ne peuvent représenter que le début du mot *pontifex*, lequel, à en juger par la comparaison de la 1^{re} et de la 2^e ligne, devait être coupé après la deuxième syllabe. Signalons enfin qu'à la troisième ligne subsistent encore la finale presque intacte AE, qui, eu égard au TRI de la ligne 2 et au POTES de la ligne 3, contraint à la restitution : *tri[bunici]ae potest(at)is*, au lieu de la restitution : *tri(bunicia) potest(ate)*, admise jusqu'ici. Car, en définitive, c'est : ...[Ge]rmanicus, [p]o[n]tifex m]axumus, *tri[bu|nici]ae potest(at)is*... [...], que nous proposons de lire ce qui reste de l'inscription du milliaire de Mespaul.

Mais il s'ensuit que la datation avancée par M. Besnier ne se justifie plus par l'argument épigraphique tiré de l'adjonction de l'épithète *maximus* au surnom triomphal de l'empereur. Nous disposons cependant, pour essayer de déterminer la date possible de notre milliaire, du moyen qui consiste à rechercher les empereurs qui ont porté le titre de *Germanicus*, sans adjonction de *maximus*, et, parmi eux, ceux qui, dans leur titulature, ont fait généralement suivre cette mention de l'indication pontificale. Or, des recherches minutieuses dans les différents volumes du *Corpus* nous ont amené à penser que si Tibère, Caligula, Claude, Néron, Domitien, Nerva, Trajan, Commode, Caracalla et Philippe II ont effectivement pris le nom de *Germanicus*, seuls Claude (39), Néron (40), Domitien (41),

(38) Il nous a bien semblé apercevoir à la limite de la taille de la pierre une haste dirigée obliquement du haut vers le bas et de gauche à droite, mais elle se confond trop avec la cassure pour que nous n'ayons pas eu la prudence de ne pas la reproduire. En tout cas, la restitution d'un M ne fait aucun doute, mais il est probable que comme à la 1^{re} ligne, MA aient été ligaturés.

(39) Cf. par ex. *CIL* II 1302, 1518, 1519, 1569, 4644, 4645, 4916, 4929 ; III 476, 1977, 6024, 6060, 6737, 6889, 7206, 7251, 10175, 13330, 13331, 13335 ; VI, 916 = 31201 ; VIII 11002, 14727, 26177a, 26517 ; IX 5426, 5532 ?, 5959, 5973 ; X 769, 1416, 1418 ?, 1558, 6650 ? ; XI 5, 1169, 3790 ?, 3791, 3792, 5999, 6114 ?, 6954 ; XII 5476, 5493, 5523, 5542, 5546, 5586, 5587, 5589, 5590, 5595, 5602, 5608, 5610, 5611, 5612, 5620,

Nerva (42) et Trajan (43) ont, tout au moins pendant certaines parties de leur règne, fait suivre *Germanicus de pontifex maximus*, ce qui en tout état de cause et sous réserve de vérifications plus complètes, ferait du milliaire de Mespaul, avec celui de Kerscao, un des plus anciens qui aient été retrouvés en Armorique.

Il serait par conséquent particulièrement intéressant d'identifier la voie romaine qu'il jalonnait. Malheureusement, ni Bizeul ni Kerviler ni Ch.-A. Picquenard n'ont jamais signalé de voie qui passât à Mespaul ou à proximité immédiate (44) ; mais l'indication fournie par le chanoine Perennès, lors de sa communication à la société archéologique du Finistère, semblerait suggérer que la voie en bordure de laquelle fut découvert le fragment de borne, avait sur une partie de son parcours au moins une direction est-ouest. C'est pourquoi nous ne comprenons pas très bien pourquoi M. Besnier, qui voyait dans cette voie une voie d'intérêt local, pensait qu'elle devait relier les centres de peuplement gallo-romains de la région de Saint-Pol-de-Léon à la grande route de Carhaix à l'Aber Vrac'h, qu'elle rejoignait sans doute vers Landivisiau, pour se prolonger ensuite vers le sud, en direction de Brasparts et de

5621, 5631, 5634, 5635, 5636 ?, 5645, 5646, 5647, 5655, 5661, 5666 ; XIII 590 ?, 1037, 1610, 4565, 6797, 8908, 8909, 8920 ?, 8976, 9016, 9044, 9055, 9145 ?.

(40) Cf. par ex. *CIL* II 183, 4683, 4734, 4884, 4888 ; III 6123 ; IX 1109 ; X 5171 ; XI 1331 b, 6955 ; XII 5459, 5469, 5471, 5473, 5474, 5475 ; XIII 3165 et add. p. 38.

(41) Cf. par ex. *CIL* III 13580, 13691, 13813 d ; VIII 1850, 17637 ; X 1631, 7227, 7883 ; XI 368 ; XIII 6281.

(42) Cf. par ex. *CIL* VI 952, 953 = 31213 ; X 6820, 6824, 6826.

(43) Cf. par ex. *CIL* II 2352, 4667, 4672, 4673, 4677, 4679, 4680, 4900, 4912, 4913, 4914, 4933, 4934 ; III 309, 1642, 3924, 8267 ; VIII, 4875 ; IX 728 ; X 6819, 6820, 6824, 6826, 6926, 6927, 6928 ; XI 4351, 6813 ; XII 4341 ; XIII 3112, 3606, 8898, 8990, 9042 ?, 9075, 9128, 9147.

(44) Les voies romaines actuellement connues qui passent à une distance relative de Mespaul, sont d'une part celle de Roscoff-Saint-Pol-de-Léon à Quimper, par Pleyber-Christ, Commana, Brasparts et Pieyben (cf. R. KERVILER, dans *Mém. Assoc. bret.* (1873), 1874, p. 124, n° 25 ; Ch.-A. PICQUENARD, dans *BSAF*, L, 1923, p. 141 et voie n° 9 (et 6) de la carte), qui suivait un tracé analogue à celui du Tro-Breiz (cf. *BSAF*, LXIX, 1922, p. 65-98), d'autre part, celle qui, de Morlaix aboutissait au carrefour de Kerillien en Plouneventer, où elle atteignait la voie de Carhaix à l'Aber Vrac'h et où elle se prolongeait jusqu'à la pointe Saint-Mathieu (cf. R. KERVILER, *l. c.*, p. 101-4, n° 5, qui la faisait venir de Cherbourg par Corseul, Saint-Brieuc et Lannion).

Quimper ; car, dans la région de Mespaul, qui nous intéresse seule ici, un tel trajet, sensiblement N.-E.-S.-O., ne peut s'accommoder de l'orientation E.-O. du fragment de voie au bord duquel fut retrouvé le milliaire.

A dire vrai, à défaut d'une enquête sur le terrain que nous n'avons pas eu le loisir de faire, l'examen de la carte d'Etat-Major (45) et plus particulièrement des chemins et des routes modernes qui y sont reportés, nous inclinerait à penser que si l'indication du chanoine Perennès concernant l'existence d'un tronçon de voie romaine unissant le bourg de Mespaul à la chapelle Sainte-Catherine est exacte, ce tronçon devait appartenir à un itinéraire menant de l'estuaire de la Penzé et du village de Penzé en Taulé — et peut-être, plus à l'E., de Morlaix — à la région de Plouescat, où, entre autres vestiges gallo-romains, on a découvert le *balneum* de Gorré-Bloué (46). Cette voie, qu'on pourrait assimiler à un chemin de rocade, pour sa portion comprise entre la Penzé et Plouescat, serait alors une des voies les plus rapprochées de la côte, en une région de la Bretagne où l'absence d'estuaires fluviaux ne posait pas de problème de franchissement en fonction des marées (47).

2) BORNES MILLIAIRES ANÉPIGRAPHES

Si avec les bornes inscrites nous avons affaire à des monuments dont l'utilisation comme milliaires ne peut faire aucun doute, quelque incertitude que l'on ait sur la lecture de leurs inscriptions, il n'en est pas de même avec les bornes anépigraphes (48) ; car certaines peuvent être des « lec'hs » d'époque non-romaine ou des bornes d'époque postérieure, servant par exemple à délimiter les communes. Cependant, il arrive que leur forme ou la localisation de l'endroit où elles furent découvertes sur le trajet d'une voie romaine, plaident en faveur de leur identifica-

(45) Cartes d'E.-M. au 1/50.000^e de Lannion S.-O. et de Morlaix N.-O.

(46) Cf. *BSAF*, XLI, 1914, p. XX-XXIII ; XLVI, 1919, p. 32-48.

(47) Ce problème fera l'objet d'un article ultérieur de l'un d'entre nous.

(48) Voir à ce sujet les prudentes réflexions de A. GRENIER, *Manuel*, VI, p. 72-79.

tion comme milliaires, étant admis que tel monument qui nous apparaît aujourd'hui anépigraphe, a fort bien pu originellement porter une inscription peinte ou même gravée, dont les traces ont complètement disparu (49). C'est sous toutes réserves par conséquent que nous allons poursuivre notre répertoire et nous ne manquerons pas chemin faisant de signaler nos présomptions ou nos doutes.

a) *Bornes de la voie romaine de Carhaix-Vorgium
à l'Aber Vrac'h*

Parmi les bornes anépigraphes que nous avons encore à répertorier, celles qui jalonnent la voie romaine présumée de Carhaix à l'Aber Vrac'h nous semblent avoir de grandes chances d'être des milliaires authentiques, tant à cause de la similitude de leurs formes qu'à cause de l'emplacement où elles se dressent encore, ou de l'emplacement où elles furent découvertes.

α — *Borne de Berrien (Finistère)*

Ce monument qui ne figure pas dans la *Statistique monumentale du Finistère (époque romaine)* de Flagelle communiquée à la Société archéologique du Finistère par R.-F. Le Men (50), ni dans les *Notes archéologiques sur le département du Finistère* du même Flagelle (51), est signalé seulement par P. du Châtellier (52), qui relatait qu'une croix, dite de Pulviny, était « posée sur le sommet d'une colonne en forme de cône tronqué de 2 m 30 de haut sur 0 m 80 de diamètre à la base et 0 m 52 de diamètre au sommet ». P. du Châtellier ajoutait que cette colonne devait être une ancienne borne milliaire « malheureusement fruste aujourd'hui, d'autant que, située sur un

(49) Cf. par comparaison le milliaire de Caro (Morbihan), sur le territoire des Vénètes, qui est de nos jours absolument illisible (P. MERLAT, dans *Notices d'Arch. armor. des Ann. de Bret.*, LXII, 1955, p. 328, n. 78 fin (à la p. 329)).

(50) Cf. *BSAF*, II, 1874-1875, p. 122 et s.

(51) Publié dans le *Bull. Soc. Acad. de Brest*, 1877, et en tiré à part, Brest, 1877.

(52) P. DU CHATELLIER, dans *BSECDN*, 1897, p. 59, n. 1, et dans *BSAF*, XXIV, 1897, p. LXXVI ; cf. *Ep. préhistor.*, 2^e éd., p. 197-8.

des mamelons les plus élevés des montagnes d'Arrhées, elle y est très exposée aux intempéries des saisons », et qu'elle était dressée sur le bord immédiat de la voie romaine allant de Carhaix à Brest (53).

C'est là qu'effectivement elle se dresse encore de nos jours, sur une butte qui domine, à une dizaine de mètres de distance au sud, la route moderne qui relie les bourgs de La Feuillée et de Berrien (54) ; sa base est enfouie dans la terre et nous n'avons pu en découvrir l'extrémité inférieure lorsqu'avec des outils de fortune nous avons essayé de la dégager des broussailles dont elle sort (55). La borne, en granite, affecte effectivement la forme générale d'une colonne tronconique (*Pl. I, 2*), mais elle semble avoir été légèrement aplaniée, de manière à suggérer l'existence de quatre faces. Un examen rapide ne nous a pas permis d'établir si elle portait une inscription, car elle est actuellement recouverte de lichens, mais nous avons pu remarquer que plusieurs croix avaient été, à une époque indéterminée, grossièrement gravées sur son fût.

β — *Borne de Loc-Eguiner (-Saint-Thégonnec)*

Cette borne, ignorée de Flagelle et de P. du Châtellier, semble avoir été signalée pour la première fois par le chanoine Abgrall et L. Le Guennec, dans les termes que

(53) Nouvel exemple de l'incertitude des terminus de voies romaines en Armorique. Nous admettons à titre d'hypothèse, à cause du milliaire de Kerscao, que la voie sur le bord de laquelle se trouve la « croix de Pulviny » pouvait se diriger de Carhaix sur l'Aber Vrac'h ; mais il est probable qu'à Landivisiau un embranchement ait également permis d'atteindre Brest ou du moins la région de Brest.

(54) Carte d'E.-M. au 1/50.000^e de Moriaix S.-O., coordonnées Lambert : 146.57-96.90. D'un endroit probablement voisin provient également la statuette en bronze d'un Lare actuellement conservée au Musée départemental breton de Quimper (cf. à ce sujet : FLAGELLE - R.-F. LE MEN, dans *BSAF*, II, 1874-1875, p. 145 ; P. DU CHÂTELLIER, dans *BSECDN*, XXXV, 1897, p. 67-8 (identification erronée comme Bacchus) ; dans *BSAF*, XXIV, 1897, p. LXXIV-LXXVI (identification correcte) ; *Epoques préhist.*... 2^e éd., 1907, p. 207. Quant à la voie romaine jalonnée par la borne de Berrien, P. du Châtellier en donne, pour l'endroit, la structure suivante : de bas en haut : dallage posé sur une épaisse couche de sable ; seconde couche de sable épaisse de 0 m 25 à 0 m 35 ; dallage ; troisième couche de sable ; macadam.

voici : « M. Livinec, de Morlaix, me signale à 1.500 mètres du carrefour à gauche en allant vers Loc-Eguiner, une borne renversée de 1 m 50 de longueur, en forme de tronc de cône allongé, et qui paraît être une borne milliaire » (56), le carrefour dont il s'agit étant celui que forme le chemin du Tro Breiz avec la route unissant Plounéour-Ménez à Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec, qui coïncide sensiblement avec le tracé de la voie romaine qu'on pense en général avoir relié Carhaix à l'Aber-Vrac'h (57).

C'est muni de ces renseignements qu'au cours d'une enquête plus générale, nous nous efforcâmes de retrouver la trace du monument, mais nous étions sur le point d'abandonner nos recherches infructueuses, lorsque nous eûmes la surprise, en traversant le bourg de Loc-Eguiner, d'apercevoir, dressé dans le cimetière qui entoure l'église et au N.-N.-O. de celle-ci, un monument de forme cylindrique, qui nous parut correspondre à ce que nous cherchions. Le secrétaire de mairie, interrogé par nous, nous apprit que le monument en question était bien la borne qui avait été repérée par M. Livinec, et que c'était l'ancien recteur de Loc-Eguiner, M. Hélon, actuellement recteur à Poullan, qui l'avait fait transporter dans le cimetière, à l'occasion d'une mission, en 1948 (58) ; il compléta enfin notre information en nous signalant qu'effectivement le monument se trouvait auparavant dans un fossé de la route de Plounéour-Ménez à Loc-Eguiner, en un endroit dit Peulven, et qu'à cause de la croix qu'il avait autrefois portée, on l'appelait Croas ar peulven.

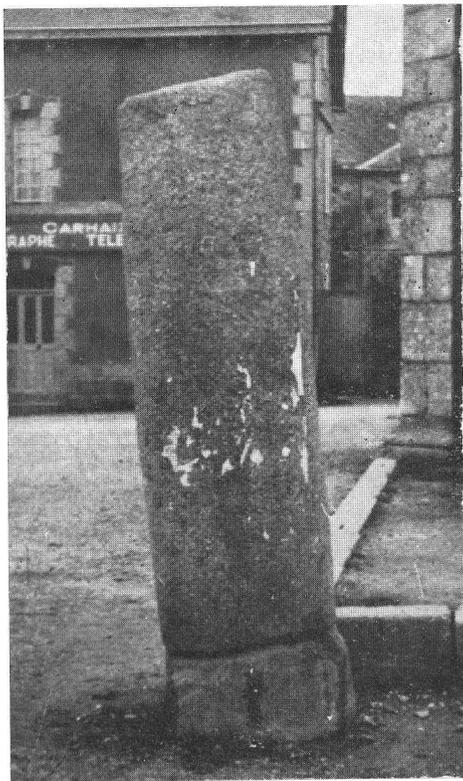
Bien qu'il soit actuellement surmonté d'une croix historiée, provenant de Keragan, il ne nous semble faire aucun doute qu'il s'agisse là d'un milliaire d'époque romaine, que sa forme générale (Pl. I, 3) intègre dans la même série que celui de Berrien et que ceux que nous

(55) La hauteur de la borne proprement dite dépasse 2 m 37.

(56) J.-M. ABGRALL - L. LE GUENNEC, Le chemin du « Tro-Breiz » entre Quimper et Saint-Pol-de-Léon, dans *BSAF*, XLIX, 1922, p. 84, n. 1.

(57) Carte d'E.-M. au 1/50.000^e de Morlaix N.-O. ; coordonnées Lambert : 136,6-102,3. L'emplacement de la borne aurait donc été, sur la même carte, localisé sensiblement en 135,5-102,75.

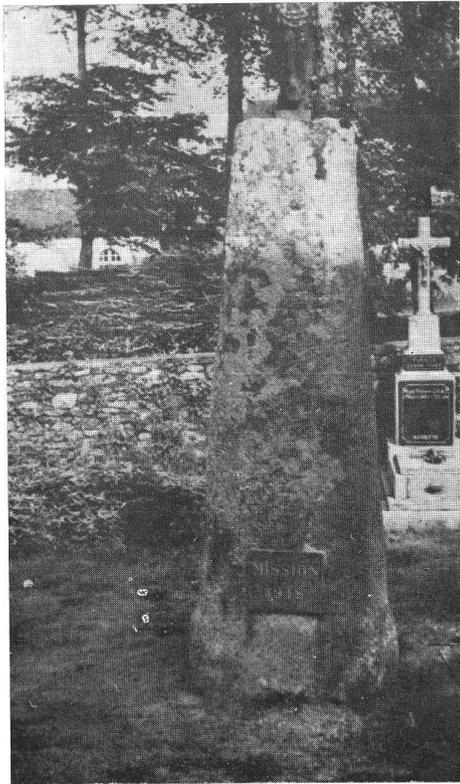
(58) D'où la regrettable plaque, portant l'indication « mission 1948 », encastrée dans la face sud de la borne.



1



2



3



4

1. Commana. — 2. Elliant
3. Kergroas en Plouñevanter. — 4. Kras ar Peulven en Plouigneau

Planche II

examinerons ensuite. Il se présente, en effet, comme un monolithe en granite de forme sensiblement tronconique, dont la base, légèrement débordante, est taillée de manière à déterminer quatre faces à pans coupés ; le haut du fût est endommagé et comme entaillé dans sa partie regardant actuellement vers le nord et il en est de même pour la face nord de la base. Voici les dimensions actuelles du monument, étant entendu que la base ne doit pas être très profondément enfouie dans le sol : hauteur, face sud : + 2 m 40, face nord : + 2 m 50 ; périmètre, pris à 1 m du sommet : 1 m 98, pris à l'amorce de la base : 2 m 47, pris au ras du sol et compte tenu de la détérioration signalée : 2 m 72. Nous n'avons pas remarqué de trace d'inscription sur cette borne, mais nous ne pouvons être très catégoriques, car son épiderme, très usé et peu résistant, est en grande partie recouvert de lichen.

γ — *Borne de Croas Teo en Saint-Servais (Finistère)*

C'est en sillonnant le parcours présumé de la voie romaine de l'Aber Vrac'h que l'un d'entre nous remarqua, au bord de la route de Landivisiau au Folgoët et à quelques mètres au sud de celle-ci, près du carrefour qu'elle forme avec un chemin de terre (59), le soubassement d'une croix ancienne aux branches latérales légèrement paffées. Il s'agit d'un monolithe en granite, actuellement posé sur une dalle horizontale, taillé en forme d'un fût cylindrique, ou plutôt légèrement tronconique, haut de 1 m 71, sur lequel on aurait voulu ménager quatre faces opposées deux à deux, d'autant plus perceptibles que le regard s'abaisse du haut de la borne vers le bas (Pl. I, 4). Celui-ci d'ailleurs prend la forme très nette d'une base débordante, haute de 0 m 39 (Fig. 6, 1), et quadrangulaire à pans coupés (périmètre : 2 m 39), tandis que le haut offre un périmètre de 1 m 73 pour une circonférence à peine déformée. Deux rainures parallèles, distantes du sommet de respectivement 0 m 25 et 0 m 55, sont pro-

(59) Carte d'E.-M. au 1/50.000^e de Morlaix N.-O. ; coordonnées Lambert : 121,15-112,3.

fondément creusées (au moins 5 cm de profondeur) sur la face sud du monument, ainsi que sur une partie des faces est et ouest (60).

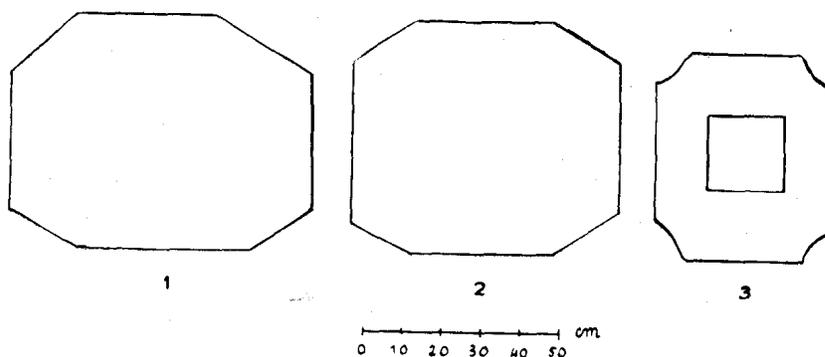


FIG. 6 : Section des bases de Croas Téó (1), Kergroas (2), Elliant (3).

Bien que la hauteur de cette borne soit moindre que celle des bornes de Berrien et de Loc-Eguiner, précédemment répertoriées, nous pensons que sa forme générale, qui l'apparente à cette dernière de manière frappante, et sa localisation au bord d'une ancienne voie romaine, sont des présomptions suffisantes en faveur de son identification comme milliaire (61).

è — Borne de Kergroas en Plouñeventer (*Finistère*)

C'est pour des raisons analogues que nous proposons de voir dans le soubassement de la croix dite Kergroas en Plouñeventer un milliaire d'époque romaine, qui pouvait jalonner soit la voie de Carhaix à l'Aber Vrac'h, soit aussi la voie de Morlaix à la Pointe Saint-Mathieu (62). Ce monument en granite, haut de 1 m 70 env. (*Pl. II, 3*) est d'un type rigoureusement semblable au précédent et, tandis que sa partie inférieure, en forme de base quadrangulaire à

(60) Cf. une rainure analogue sur le milliaire de Maël-Carhaix, *supra*, n° 2.

(61) Nous avons conservé au monument le nom de Croas Teo = la grosse croix, sous lequel il est connu localement. Il n'a jamais été, à notre connaissance du moins, signalé comme milliaire possible.

(62) Il s'agit là de la voie n° 5 de Kerviler (de Cherbourg à Vorganium et Portus Staliocanus); cf. R. KERVILER, *Mém. Assoc. bret.* (1873), 1874, p. 101 et s., particulièrement p. 104.

pans coupés, haute de 0 m 30 environ, a un périmètre de 2 m 26 (*Fig. 6, 2*), sa partie supérieure, de forme sensiblement cylindrique a un périmètre de 1 m 47. Il semble être actuellement posé directement sur le sol au carrefour constitué, dans le village de Kergroas, par le croisement du chemin vicinal ordinaire n° 10 (du chemin départemental n° 29 au chemin départemental n° 32) et du chemin de terre qui vient des villages de Constançou et de Coatalec en Plouneventer (63), mais, selon les dires de paysans de Kergroas, il n'y a pas encore tellement longtemps qu'il était couché dans un fossé, devant une ferme voisine, et ce sont les cantonniers qui l'auraient disposé à sa place actuelle.

Nous ne pensons pas que cette borne, qui n'est apparemment pas inscrite, ait jamais été signalée expressément, bien que Miorcec de Kerdanet puisse y avoir fait jadis une allusion indirecte (64).

b) *Borne de Commana (Finistère)*

Ce monument en granite, de la forme d'un fût de colonne sensiblement tronconique (*Pl. II, 1*), que l'un de nous eut la surprise de découvrir par hasard, se dresse actuellement, surmonté d'une croix avec Christ, sur le champ de foire du bourg de Commana, au nord de l'église et presque à l'intersection de deux routes (65) ; il est enfoncé dans le sol, calé, semble-t-il, au moyen de petites pierres, et sa hauteur visible est d'environ 2 mètres ; partiellement endommagé dans le bas (66), sur la partie sud, il a un périmètre de 1 m 40 environ à son sommet, de

(63) Carte d'E.-M. au 1/50.000^e de Brest N.-E., coordonnées Lambert : 115,22-116,22 ; à quelques mètres à l'ouest de la partie S.-O. de la parcelle n° 332 du nouveau cadastre (de 1936), dans une sorte de terrain vague non cadastré.

(64) Cf. MIORCEC DE KERDANET, *Notice sur l'ancienne ville d'Ocismor*, Brest, imp. Rozais, 1829, réimprimée par J.-M. LE GOFF - J. TOUTAIN sous le titre de *Notices sur les villes d'Ocismor et de Tolente (Bretagne) par M. D. Miorcec de Kerdanet*, Paris, Baillière et fils, 1951, p. 7 : « Je dirai, d'abord, que cette route avait depuis longtemps fixé mon attention (i. e. route de Lesneven à Landivisiau). Des restes d'anciens pavés, des trottoirs, des colonnes milliaires... m'avaient fait penser que c'étaient les débris d'une ancienne voie romaine ».

(65) Carte d'E.-M. au 1/50.000^e de Morlaix S.-O., coordonnées Lambert : 134,7-98,72.

(66) Cassure en forme de biseau.

1 m 80 à 1 m du sommet, de 2 m 08 à 1 m 72 du sommet (endroit de la détérioration). Il semble que la partie du monolithe qui regarde le nord, ait été légèrement applanie et il n'est pas exclu qu'elle ait jadis porté une inscription (67).

Sa forme générale, qui ne paraît pas avoir subi de remaniement, tend à nous faire croire qu'il s'agit là d'une borne milliaire, non identifiée comme telle jusqu'à présent, car les seules mentions que nous ayons retrouvées de ce monument l'assimilent à un « lec'h » (68).

Si notre identification est exacte, ce milliaire pourrait s'être dressé autrefois sur la voie romaine Carhaix - La Feuillée - Landerneau - Brest ou Ploudalmézeau (69) ou sur la voie romaine Quimper - Morlaix ou Roscoff (itinéraire postérieur du Tro Breiz) (70), qui croisait précisément la première à Commana.

c) *Borne de Kras ar Peulven en Plouigneau (Finistère)*

Cette borne en granite se trouve actuellement engagée au lieu dit Kras ar Peulven, déformation probable de Croas ar Peulven, dans le talus que borde à l'est le chemin qui mène de Plouigneau à Quillidien (71), mais sa forme (*Pl. II*, 4), pour autant qu'on en puisse juger cylindrique à tendance tronconique, rend très probable son identification comme milliaire. Sa longueur totale est approximativement

(67) Nous nous gardons cependant d'être trop affirmatifs, car bien qu'ayant cru apercevoir les traces d'un C et d'un P, à des hauteurs différentes, nous ne pouvons écarter l'hypothèse que ces traces soient accidentelles et correspondent à l'érosion inégale de l'épiderme du monument ou à des accidents par choc.

(68) Cf. FLAGELLE, Notes archéol. sur le départ. Fin., *Bull. soc. acad. Brest*, 1877, p. 8 (« lec'h arrondi de 2 m 25 de hauteur avec une entaille creusée près du sommet, surmonté d'une croix, contre la place au bétail, au bourg »); P. DU CHATELLIER, *Epoques préhist.*, 2^e éd., 1907, p. 105 (« lec'h conique sur la place au nord de l'église »); G. TOSGER, *Le Finist. pittoresque*, I, 1906, p. 344 (« lec'h cylindrique haut d'environ trois mètres »).

(69) En partie, voie n° 3 de KERVILER, *l. c.*, p. 98-100 (« De Tours à Vorganium par Angers, Blain, Carhaix et Lesneven, avec embranchement sur Dariorigum et sur Landerneau pour Brest »).

(70) Cf. *supra*, n. 44.

(71) Section B 3 du cadastre de Plouigneau; carte d'E.-M. au 1/50.000^e de Morlaix N.-E.; coordonnées Lambert: 156,45-114,42. Cette borne a été inscrite comme milliaire sur l'inventaire supplémentaire à la date du 23 janvier 1956.

de 2 m 90 et son diamètre à la partie supérieure, qui est d'ailleurs endommagée, est d'au moins 0 m 50.

S'il s'agit bien là, comme nous le pensons, d'un milliaire, celui-ci devait appartenir à la voie romaine reliant Morlaix à Yffiniac et au-delà, dont le parcours est, semble-t-il, assez mal établi dans la région de Morlaix et particulièrement de Morlaix à Plouigneau (72).

d) *Fragment de borne de Maël-Carhaix (Côtes-du-Nord)*

Nous avons retrouvé dans le bourg de Maël-Carhaix, remployé comme linteau de la porte d'entrée d'une maison actuellement abandonnée et sans toiture (73), un fragment d'une borne anépigraphhe qui avait été signalée par R. Mowat à Seymour de Ricci (74). Dans l'état actuel du monument, il ne s'agit plus que d'un fragment de 1 m 35 de long environ, équivalent au quart d'une colonne raccourcie et débitée dans le sens de la longueur (rayon approximatif : 0 m 18), mais son identification comme vestige de milliaire ne nous semble faire aucun doute, étant donné qu'il est d'un granite à teinte rose identique à celui dans lequel est taillé le milliaire inscrit de Maël-Carhaix. Dès lors, il aurait appartenu à la même voie romaine, sans qu'on puisse préjuger de sa localisation originelle. En tout cas, son remploi ne nous a pas permis de vérifier s'il portait une inscription ou s'il était anépigraphhe.

e) *Bornes de Cornouaille (Finistère)*

Les quatre bornes que nous répertorions ci-dessous, figurent au *Corpus* comme milliaires et c'est pourquoi nous ne pouvons pas en faire état, bien que nous n'ayons malheureusement pas encore eu l'occasion de voir per-

(72) Cf. R. KERVILER, *l. c.*, p. 131-2, n° 41, complétant hypothétiquement une voie de Morlaix à Guingamp, mentionnée sans étude par J. GAULTIER DU MOTTAY, *Rech. sur les voies rom. des C.-du-N.*, p. 169 ; cf. aussi J. TRÉVEDY, La voie rom. d'Yffiniac à Morlaix, dans *Mém. Assoc. bret.* (congrès de 1896), 1897, p. 235-264.

(73) Il s'agit d'une maison située, lorsqu'on vient de Carhaix, sur le côté droit de la rue qui prolonge dans le bourg la route Carhaix-Maël-Carhaix, et cela à une cinquantaine de mètres avant d'arriver à l'église.

(74) Cf. SEYMOUR DE RICCI, *l. c.*, p. 250.

sonnellement trois d'entre elles et que nous ne soyons pas du tout certains d'avoir retrouvé la quatrième.

α — *Borne d'Elliant*

C'est d'après les recherches de Flagelle que R.-F. Le Men signala le premier comme milliaire un monument situé « à 500 m du bourg d'Elliant, sur la route de Tourc'h » et il ajoutait que son inscription avait été « repiquée » (75) ; P. du Châtellier reprit plus tard cette indication en en modifiant légèrement les termes (il parlait, par exemple, d'une distance de 800 m) et attribua cette borne à la « voie de Scaër » (76).

Lorsque muni de ces renseignements assez vagues, l'un d'entre nous s'efforça de retrouver le monument, il engagea ses recherches sur la route qui aujourd'hui, quittant le bourg d'Elliant par l'est, est considérée comme la route de Tourc'h. Il eut quelque difficulté à repérer la borne en granite dont nous donnons ici une photographie (*Pl. II, 2*), tant ses dimensions et son aspect attirent actuellement peu l'attention ; elle est, en effet, accolée sur son côté est à un muret qui sert de clôture à une propriété et tout à côté d'elle, à l'ouest, se dresse un poteau télégraphique (77) ; en outre, elle n'a qu'1 m 12 de hauteur et ses parties basses sont masquées par l'herbe d'un petit talus. Appelée localement Kroas Keryannik, du nom d'un village voisin, elle se trouvait primitivement d'ailleurs à une centaine de mètres plus à l'est, toujours sur le bord droit de la route, en face d'un champ dit jardin an Olivet, c'est-à-dire le jardin des oliviers, où, dit-on, furent enterrées les victimes de la fameuse peste d'Elliant, épidémie de date inconnue

(75) FLAGELLE, *Notes archéol.*, 1877, ne mentionne pas cette borne, qui est cependant signalée dans une communication antérieure de R.-F. LE MEN à la Société archéol. du Finistère (cf. *Statistique monum. Fin.*, ép. rom., dans *BSAF*, II, 1874-1875, p. 146 [d'après Flagelle]), d'où *CIL XIII* 9019, qui n'ajoute rien de plus.

(76) Cf. P. DU CHATELLIER, *Ep. préhist.*, 1^{re} éd., p. 191 = 2^e éd., p. 338, et A. GRENIER, *Manuel*, VI, p. 73, n. 3, qui cite P. du Châtellier.

(77) La pierre en question se trouve désormais fixée sur le bord sud de la route de Tourc'h, à 200 m environ à l'est de la dernière maison du bourg d'Elliant (carte d'E.-M. au 1/50.000^e de Châteaulin S.-O., coordonnées Lambert approxim. : 136,2-351,2).

et qui donne lieu à des récits mythiques (78). Elle se présente sous la forme d'une pyramide tronquée à quatre faces séparées par des pans coupés légèrement évidés (Fig. 6, 3) et sa partie supérieure comporte un évidement rectangulaire, profond d'environ 0 m 20, destiné visiblement à loger le pied de la croix qu'elle supporta à un moment indéterminé du passé.

Nous n'aurions jamais pensé à identifier ce monument à un milliaire si nous n'avions pas recherché celui que mentionnèrent Le Men et du Châtellier et si l'on ne nous avait assuré qu'il n'existait dans le voisinage aucun monolithe qui pût mieux correspondre à cette mention. Et nous en étions arrivés à penser que Flagelle avait pu le voir dans un état plus conforme à sa destination originelle, et que s'il s'agissait bien d'un milliaire, il avait au cours du temps subi des retailles qui l'avaient dénaturé au point que toute certitude se trouvait désormais impossible (79). Mais en rédigeant cet article et en confrontant la carte d'Etat-Major que nous avons sous les yeux, avec la carte Michelin au 1/200.000^e (carte n° 58), nous nous sommes aperçus qu'il existait une deuxième route qui se dirigeant sur Coray par Le Quinquis et Le Run en Elliant, quitte le bourg d'Elliant par le nord-est et permet également de rejoindre Tourc'h et que, par conséquent, notre enquête avait été incomplète.

Le fait était d'autant plus fâcheux qu'en relisant minutieusement l'article de Ch.-A. Picquenard sur l'expansion romaine dans le sud-ouest de l'Armorique, nous y relevâmes la brève mention d'un milliaire qui aurait été repéré « près du Quinquis, en Elliant(80) », c'est-à-dire précisément près de la route sur laquelle nous n'avions pas effectué de recherche. C'est pourquoi nous chargeâmes M. P. Flatrès de bien vouloir reprendre l'enquête sur cette dernière route, afin de vérifier d'une part si elle était ou

(78) Renseignements communiqués par M. P. Flatrès, docteur ès-lettres, chargé de recherches au C.N.R.S., que nous remercions ici bien vivement de sa contribution à nos recherches.

(79) Il est vrai qu'alors que Le Men parlait d'un « repiquage » de l'inscription du milliaire, Du Châtellier définissait celui-ci comme une « borne milliaire refouillée », ce qui ne permet pas d'entrevoir si le monument avait subi ou non des retouches entre temps.

(80) Cf. Ch.-A. PICQUENARD, dans *BSAF*, L, 1923, p. 138.

non celle dont parlaient Le Men et du Châtellier, d'autre part, s'il n'existait pas sur ses bords de monument qui pût être le milliaire signalé par ces auteurs et si ce monument, au cas où il se serait trouvé là, était celui auquel faisait allusion Ch.-A. Picquenard.

En vérité, l'indication de Ch.-A. Picquenard est assez surprenante en soi, étant donné que le village du Quinquis est distant de l'église d'Elliant d'environ 1.200 mètres, ce qui est loin de correspondre aux distances fournies par Le Men et même par Du Châtellier. Mais des renseignements que nous a adressés M. Flatrès, il résulte que la route qui passe par Le Quinquis et qui s'éloigne d'Elliant par le N.-E. en direction de Coray, n'est plus utilisée par les personnes qui se rendent à Tourc'h, alors qu'elle constituait autrefois l'itinéraire normal, tandis que la route au bord de laquelle nous avons retrouvé le monument ci-dessus signalé, est de construction relativement récente.

On pourrait donc, à première vue, penser que la borne signalée comme milliaire par Le Men et du Châtellier devait se trouver sur la route anciennement utilisée pour les relations entre Elliant et Coray, c'est-à-dire sur celle qui passe par Le Quinquis.

Mais M. Flatrès n'en a retrouvé aucune trace, ce qui n'est d'ailleurs pas une preuve suffisante ; cependant, si P. du Châtellier a bien vu le monument dont il parlait, ce que rien ne permet de soupçonner dans sa relation, et même si, ne l'ayant pas vu personnellement, il en a bien déterminé l'emplacement sur la carte, il semble qu'on ne doive pas le chercher sur cette route, car en le localisant sur la « voie de Scaër », il nous fournit un indice précieux en ce que la voie romaine de Scaër, plus précisément la voie d'*Aquilonia* (près Quimper) à Scaër, a un tracé qui, à partir d'Elliant, correspond sensiblement à la route qui s'éloigne plein est du bourg, donc à celle que l'un d'entre nous a personnellement explorée (81), tandis que la route du nord-est correspond sensiblement à un embranchement conduisant à la Forêt-Fouesnant d'une part, à Concarneau, d'autre part, de la voie Carhaix-*Aquilonia* par Roudouallec (82). De sorte qu'au terme de cette discussion assez

(81) Cf. Ch.-A. PICQUENARD, *l. c.*, p. 151-2 et carte, voie n° 23.

(82) Cf. Ch.-A. PICQUENARD, *l. c.*, p. 137-9 (route de Perros (Koz-

complexe, nous sommes logiquement ramenés à la borne dont nous donnons ici la photographie et sur l'identification comme milliaire de laquelle nous avons émis quelques doutes.

β — *Borne de Tronoën en Saint-Jean-Trolimon*

Elle fut découverte par P. du Châtellier dans ses fouilles de l'oppidum de Tronoën ; malheureusement, les indications qu'il donnait à son sujet, sont finalement fort maigres (83) et Héron de Villefosse, qui la mentionne également, n'est guère plus explicite (84).

Cette borne, s'il s'agit bien d'un milliaire, aurait sans doute jalonné une voie qui, s'embranchant à Keruret en Pluguffan sur la voie d'*Aquilonia* à Penmarc'h (85), se dirigeait au moins jusqu'à Tronoën (86).

γ — *Borne de Kermathéano en Pluguffan (87)*

Cette borne fut d'abord signalée par P. du Châtellier qui la localisait à quelques centaines de mètres au N.-O. de la voie romaine de Quimper à Penmarc'h et la décrivait comme un « monolithe à 4 faces taillées et à pans coupés », dont l'inscription aurait été, selon des témoignages locaux, antérieurement repiquée lors de la transformation

Yeaudet) à Concarneau avec embranchement sur *Aquilonia* et La Forêt-Fouesnant) et carte, voie n° 5. Kerviller, pour sa part, admettait, il est vrai, pour la même voie (à la suite de Flagelle), un itinéraire différent à partir de Coray (cf. R. KERVILER, *l. c.*, p. 114-5, voie n° 12 (de Perros à Vorgium (Concarneau) (*sic*) et Civitas Aquilonia (Locmaria de Quimper) ; de même P. DU CHATELLIER, p. 338 (2^e éd.).

(83) « Une borne portant un tronçon d'inscription » (P. DU CHATELLIER, Oppidum de Tronoën, dans *Congrès arch. France* (8^e session, Vannes, 1881), 1882, p. 157).

(84) HERON DE VILLEFOSSE, *Bull. antiq. France*, 1894, p. 243, parlait d'une colonne trouvée parmi les ruines d'un édifice et de « caractères difficiles à expliquer ». Cf. *CIL* XIII 9021 a.

(85) Cf. R. KERVILER, *l. c.*, p. 115, n° 13 ; Ch.-A. PICQUENARD, *l. c.*, p. 139-141 et carte, voie n° 6.

(86) Cf. Ch.-A. PICQUENARD, *l. c.*, p. 149 et carte, voie n° 20, qui ne mentionnait d'ailleurs pas le milliaire en question.

(87) Cf. *CIL* XIII 9020. Le nom du village en question est orthographié Kermathéano sur la carte d'E.-M. au 1/50.000^e de Quimper S.-E. et dans la *Nomenclat. des hameaux, écarts et lieux dits du Finist.*

de la borne en auge (88). Quant à Seymour de Ricci, reprenant la mention de P. du Châtellier, il localisait le monument « à 4.500 m (2 lieues gauloises) de Quimper, sur la route de Tronoën (89) ».

N'ayant pas vu le monument, il nous est naturellement impossible de décider à laquelle des deux voies alléguées il était originellement destiné, d'autant plus que le village de Kermathéano est situé dans l'angle que forment au S.-O. de Keruret en Pluguffan, la voie d'*Aquilonia* à Penmarch et l'embranchement qui, sur cette voie, menait à Tronoën (90), et que, par conséquent, le milliaire pouvait appartenir à l'un ou à l'autre de ces itinéraires.

δ — Borne de Kermabon (?) en Audierne (?)

Elle a également été mentionnée pour la première fois par P. du Châtellier qui la décrivait comme un « lec'h régulièrement taillé, trouvé en 1882 au milieu d'un champ labouré, à 120 mètres au nord-est de Kermabon » et ajoutait que semblant porter des traces d'inscription, ce « lec'h » avait toutes les apparences d'une borne romaine (91).

Seymour de Ricci, incluant ce monument dans son *Répertoire épigraphique*, suggérait qu'il devait indiquer « la treizième ou la quatorzième lieue à partir de Tronoën, sur la route de Tronoën à la Pointe du Raz (92) ».

En fait, nous sommes très embarrassés pour essayer de nous représenter le site de la découverte, car la carte d'Etat-Major et la *Nomenclature des hameaux, écarts et lieux-dits du département du Finistère* ne mentionnent pas de Kermabon dans la commune d'Audierne ou à proximité et, d'autre part, il ne semble pas avoir existé, à proprement parler, de voie romaine unissant Tronoën en Saint-Jean-Trolimon à la Pointe du Raz. Tout au plus peut-on,

(88) P. DU CHATELLIER, *Ep. préhist.*, 1^{re} éd., p. 189 = 2^e éd., p. 336, qui parlait du village de Kermentéano (cf. O. HIRSCHFELD, dans le *Corpus*).

(89) SEYMOUR DE RICCI, *l. c.*, p. 277, n° 35.

(90) Cf. *supra*, p. et n. 85 et 86.

(91) Cf. P. DU CHATELLIER, *l. c.*, 1^{re} éd., p. 154 = 2^e éd., p. 285, d'où *CIL* XIII 9021.

(92) SEYMOUR DE RICCI, *l. c.*, p. 277, n° 34.

pour se borner à des voies traversant la région d'Audierne, parler d'un itinéraire permettant d'aller de Pont-L'Abbé à la pointe du Raz (93) que croise à Plonéour-Lanvern l'embranchement Keruret en Pluguffan-Tronoën en Saint-Jean-Trolimon de la voie *Aquilonia*-Penmare'h (94), ou d'un itinéraire unissant *Aquilonia* à la pointe du Raz (95). Il se peut cependant qu'il faille identifier le Kermabon de P. du Châtelier au Kermaviou en Esquibien qui figure sur la carte et dans la *Nomenclature* (96), et dans ce cas il serait suffisant de dire que le milliaire jalonnait la portion de voie romaine qui reliait Audierne à la pointe du Raz.

*
**

Nous voici arrivés au terme de notre répertoire des bornes identifiées ou identifiables, sur le territoire des Osismes, à des milliaires d'époque romaine. Nous ne prétendons pas que la liste que nous en avons donnée, soit absolument complète, car notre expérience propre nous a démontré que certains monuments ici inventoriés n'avaient jamais attiré l'attention des chercheurs et il se peut que des découvertes ultérieures en enrichissent encore le nombre. Et c'est pourquoi nous faisons appel à tous ceux qui pourraient nous fournir des renseignements complémentaires, en leur demandant de bien vouloir nous signaler tout monument armoricain, dont la ressemblance avec ceux dont nous avons pris soin de donner une description détaillée et la photographie, leur suggérerait qu'il pût s'agir de milliaires.

Car nous sommes persuadés que l'établissement d'une carte du réseau routier romain d'Armorique ne peut se concevoir sans l'indication des milliaires qui jalonnaient

(93) Cf. R. KERVILER, *l. c.*, p. 126-7, n° 31 ; Ch.-A. PICQUENARD, *l. c.*, p. 148-9 et carte, voie n° 19, qui signalait que « le lee'h de la place de Plonéour pourrait être un milliaire » (*non vidimus*).

(94) Cf. *supra*, p. et n. 85 et 86.

(95) Cf. R. KERVILER, *l. c.*, p. 127-8, n° 32 (« De la pointe du Raz à Sulim par *Aquilonia* ») ; Ch.-A. PICQUENARD, *l. c.*, p. 150-1 et carte, voie n° 22. Cet itinéraire, sur la fin de son parcours, serait commun avec l'itinéraire Pont-l'Abbé - pointe du Raz.

(96) C'est ce qui semblerait résulter aussi de la mention de PICQUENARD, *l. c.*, p. 148 (« un milliaire a été rencontré à Kermabon, en Esquibien »).

les routes anciennes et qui restent pour nous des témoins de leur existence et de leur importance. Il ne s'agit pas, bien entendu, de vouloir identifier comme milliaires toutes les pierres dressées que l'on rencontre un peu partout en Bretagne et nous avons dans notre inventaire procédé avec suffisamment de prudence, pensons-nous, pour qu'on ne nous fasse pas le grief d'avoir inconsidérément meublé les itinéraires anciens repérés à ce jour. Mais il ne nous semble pas impossible qu'eu égard à la densité relative du réseau armoricain pendant l'époque romaine — et cela est vrai pour la cité des Osismes —, un certain nombre de bornes itinéraires encore existantes, en place ou déplacées, n'aient pas encore été reconnues comme telles.

Nos enquêtes et nos examens nous ont d'ailleurs permis quelques constatations, sur lesquelles nous voudrions, pour terminer, attirer l'attention, ne serait-ce que pour aider et guider les chercheurs éventuels.

La première, c'est qu'il ne faut pas considérer qu'il existait pour les milliaires un type de forme absolument immuable ; l'exemple de celui de Kerscao et de celui de Maël-Carhaix, qui portent tous deux une inscription, est là pour prouver que les pouvoirs publics, s'ils se conformaient à certaines règles concernant la grandeur et les dimensions des bornes en général — règles tendant évidemment à faire de ces monuments des jalons facilement repérables par le voyageur antique —, ne se tenaient pas pour obligés de faire tailler tous les milliaires selon un gabarit unique : le milliaire de Kerscao est plus massif que celui de Maël-Carhaix et l'allure générale des deux monolithes est sensiblement différente. Il est probable d'ailleurs que les différences tiennent à la fois à la différence des époques de mise en service et au fait que ces deux milliaires appartenaient à des routes différentes. Car en réalité nous ne savons pas comment on procédait pour la confection de ces bornes, si elles étaient taillées sur place ou dans un chantier unique affecté à telle portion de l'itinéraire à jalonner ou à telle région, que celle-ci fût traversée par une seule route ou par plusieurs.

Néanmoins, et c'est notre deuxième constatation, il arrive que plusieurs milliaires offrent des ressemblances de forme assez sensibles pour donner l'impression d'avoir

appartenu à la même série : c'est le cas pour ceux de Loc-Eguiner, de Croas Téou et de Kergroas et même, à un moindre degré, de Berrien, qui affectent la forme d'une colonne tronconique, plus ou moins taillée de manière à suggérer l'existence de quatre faces et prolongeant une base légèrement débordante mais très nettement caractérisée par quatre faces à pans coupés. En raison des distances qui séparent les points d'implantation de ces quatre monuments, nous inclinons à penser que la similitude de leur aspect témoigne plus en faveur d'une date de taille contemporaine que d'un chantier unique d'équarrissage (97).

Enfin, il nous paraît important d'insister sur une troisième constatation, à savoir que la plupart des milliaires que nous venons d'inventorier, ont été christianisés à un moment ou à un autre de leur existence : c'est le cas pour ceux de Maël-Carhaix (milliaire épigraphe), de Berrien, de Loc-Eguiner, de Croas Teo, de Kergroas et de Commana, soit qu'ils aient servi ou servent encore de support à des croix, soit qu'on ait jugé bon d'y graver une ou plusieurs croix, comme sur celui de Berrien (98), ou d'y apposer une plaque de mission, comme sur celui de Loc-Eguiner. Il n'y a rien qui doive là nous surprendre, mais il est bon de rappeler que les milliaires ont été souvent christianisés de la sorte en Gaule et utilisés comme supports de croix, comme sarcophages, voire comme bénitiers (99).

(97) Il y aurait lieu d'ailleurs, si l'on voulait s'attaquer plus précisément à ce problème, de tenir compte de la nature de la roche dans laquelle ont été taillées les diverses bornes. Nous sommes persuadés, par exemple, que les deux bornes de Maël-Carhaix, ci-dessus inventoriées, proviennent d'une même carrière. Par contre, le matériau d'autres milliaires peut fort bien avoir été fourni par des gisements de granite différents et éloignés les uns des autres : il faudrait donc des examens pétrographiques attentifs pour déceler si leur origine est commune ou non. Il est bien évident, en tout cas, que les résultats d'une enquête de ce genre permettraient, même s'ils n'apportent pas de solution au problème chronologique, de décider si telle borne a pu être équarrée dans le même chantier que telle autre.

(98) Cf. aussi la croix gravée sur le milliaire de Caro (Morb.), P. MERLAT, dans *Notices d'arch. armor. des An. de Bret.*, LXII, 1955, p. 328-330 et fin de la n. 78 (p. 329).

(99) On en trouvera quelques exemples dans A. GRENIER, *Manuel*, VI, p. 54-5 (milliaire de Sacquenay), p. 64-65. Rappelons que le milliaire de Saint-Christophe en Elven (Morb.) a servi à la confection d'une auge ou d'un sarcophage (CIL XIII 8997).

Il resterait enfin à ajouter que deux des milliaires auxquels nous avons consacré cet article, celui de Maël-Carhaix (épigraphe) et celui de Croas Teo comportent une ou plusieurs rainures horizontalement incisées sur une partie de leur périmètre. Perplexes sur la raison de ce détail, qui date probablement d'une époque postérieure à la période d'utilisation romaine des monuments, nous nous bornerons à le rapprocher de la même détérioration que semblent avoir subie également des « lec'hs » armoricains (100).

P. MERLAT et L. PAPE.

(100) Nous n'avons pas inventorié ici le milliaire que R. COUFFON, *Contribution à l'étude des voies romaines, le carrefour de Quintin*, BSECDN, 1943-1944, p. 10, signale sur la voie romaine qu'il numérote II bis (voie de Quintin à l'embouchure du Trieux : embranchement de la voie Nantes - *Vetus Civitas*), au village de Malher, dans la commune du Foeil (C.-du-N.), parce que l'ayant cherché, nous n'avons retrouvé qu'un bloc de pierre ayant servi naguère de support à une croix, qui ne peut être un milliaire et qui n'est pas, M. R. Couffon nous l'a assuré, le monument auquel il fait allusion dans son article. Nous nous bornons donc à signaler pour mémoire ce milliaire de Malher, espérant le redécouvrir un jour prochain avec l'aide de M. Couffon, que nous remercions ici bien volontiers.